



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 6 novembre 2023

WFP/EB.2/2023/5-(A,B,C)/2

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (WFP/EB.2/2023/5-A/1)
- Allocation-logement de la Directrice exécutive (WFP/EB.2/2023/5-B/1)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2023/5-C/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2270

Comité consultatif pour
les questions administratives et
budgétaires

2 novembre 2023

Chère Madame McCain,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que vous lui avez présentés:

Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (EB.2/2023/5-A/1); Additif au Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (EB.2/2023/5-A/1/Add.1); Allocation-logement de la Directrice exécutive (EB.2/2023/5-B/1); et Plan de travail de l'Auditeur externe (EB.2/2023/5-C/1).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et en transmettre dès que possible un exemplaire au Comité consultatif.

Veuillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Abdallah Bachar Bong
Président

Mme Cindy H. McCain
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome (Italie)

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné quatre rapports établis par le Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) pour présentation au Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, laquelle se tiendra à Rome à partir du 13 novembre 2023. Les documents intitulés "Plan de gestion du PAM pour 2024-2026" (EB.2/2023/5-A/1), "Additif au Plan de gestion du PAM pour 2024-2026" (EB.2/2023/5-A/1/Add.1) et "Allocation-logement de la Directrice exécutive" (EB.2/2023/5-B/1) sont présentés au Conseil d'administration pour approbation, et le document intitulé "Plan de travail de l'Auditeur externe" (EB.2/2023/5-C/1) pour information. Lors de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétariat du PAM, qui lui ont communiqué des renseignements et des éclaircissements supplémentaires, dont les derniers ont été reçus sous la forme de réponses écrites le 23 octobre 2023.

II. Plan de gestion du PAM pour 2024-2026

Programme de travail prévu

2. Le Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (EB.2/2023/5-A/1) présente une synthèse du programme de travail du PAM prévu pour 2024-2026 ainsi que l'appui budgétaire nécessaire à la mise en œuvre de ce programme en 2024. Le Conseil d'administration y est invité à approuver le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP), les prélèvements sur le Compte de péréquation des dépenses AAP et la part non affectée du Fonds général, la fixation du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) qui sera appliqué aux contributions pour l'année à venir ainsi que l'objectif de dotation du Compte d'intervention immédiate.
3. Dans le rapport, il est indiqué que 783 millions de personnes souffraient de faim chronique en 2022 d'après les estimations, et que 122 millions de personnes supplémentaires étaient sous-alimentées de manière chronique par rapport à 2019. D'après les projections, 600 millions de personnes souffriront de la faim en 2030, un chiffre bien loin de l'objectif consistant à éradiquer la faim d'ici à 2030. Les estimations actuelles indiquent que jusqu'à 345 millions de personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2023 dans 79 pays où le PAM intervient. On estime en outre que 40,4 millions de personnes connaissent une situation d'insécurité alimentaire aiguë atteignant des niveaux d'urgence, voire des niveaux plus graves encore, dans 51 pays en 2023 (WFP/EB.2/2023/5-A/1, par. 11 à 13).
4. En 2022, le PAM a reçu des ressources d'un montant record de 14,1 milliards de dollars É.-U., mais la prévision de contribution révisée pour 2023 s'élève à 10 milliards de dollars, soit un niveau inférieur de 42 pour cent aux besoins opérationnels prévus. La prévision pour 2024 est aussi fixée à 10 milliards de dollars, ce qui correspond aux perspectives actuelles de l'économie mondiale (ibid., par. 17 à 31). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 octobre 2023, le PAM avait reçu des contributions d'un montant total de 5,5 milliards de dollars pour l'année en cours.

Mobilisation de fonds

5. Le rapport donne des informations sur la diversification de la base de financement du PAM (par. 32 à 48) et sur les stratégies visant à améliorer la souplesse et la prévisibilité des fonds (par. 49 à 54). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que compte tenu de la projection de contribution, soit 10 milliards de dollars, et des besoins opérationnels, chiffrés à 22,7 milliards de dollars, le PAM prévoyait une augmentation du déficit de financement pour 2024 et entendait poursuivre ses efforts destinés à élargir et à diversifier sa base de donateurs. Concernant le déficit de financement enregistré ces dernières années, le Comité a reçu le tableau ci-dessous qui compare les besoins opérationnels aux contributions confirmées par année:

Exercice financier	Besoins opérationnels* (en milliards de dollars)	Contributions confirmées (en milliards de dollars)
2020	10,6	8,4
2021	12,3	9,5
2022	13,9	14,2
2023	19,7	5,5

Note: * les besoins opérationnels indiqués ici sont repris des plans de gestion publiés tous les ans en novembre. Les informations relatives aux contributions datent du 2 octobre 2023.

6. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu le tableau ci-dessous qui contient des informations sur les contributions de 2020 à 2023 par groupe de donateurs:

Groupes de donateurs	2020		2021		2022		2023	
	Contributions confirmées (en millions de dollars)	Pourcentage	Contributions confirmées (en millions de dollars)	Pourcentage	Contributions confirmées (en millions de dollars)	Pourcentage	Contributions confirmées (en millions de dollars)	Pourcentage
Gouvernements membres du CAD-OCDE	7 200	85%	7 697	80%	12 189	86%	4 603	83%
Gouvernements non-membres du CAD-OCDE	893	7%	818	9%	676	5%	493	9%
Institutions financières internationales (contributions directes uniquement)	3	0%	273	3%	338	2%	5	0%
Secteur privé	161	2%	494	5%	540	4%	174	3%
Partenariats et programmes conjoints des Nations Unies	445	5%	265	3%	437	3%	256	5%
Autres	21	0%	30	0%	0	0%	5	0%
Total	8 423	100%	9 576	100%	14 180	100%	5 536	100%

7. Dans le rapport, il est indiqué que le PAM utilisera toute la panoplie de ses instruments et outils de financement de façon à mobiliser des fonds, à rechercher des sources de financement complémentaires et à essayer de nouer des partenariats durables à fort impact, notamment en œuvrant en faveur d'une plus grande coopération entre les institutions financières internationales et les gouvernements, en améliorant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en développant la collecte de fonds auprès du secteur privé (entreprises, fondations et particuliers) et en faisant appel à des fonds thématiques et à des instruments de financement du système des Nations Unies. Outre les activités classiques de mobilisation de fonds, le PAM mènera les initiatives innovantes suivantes:

- a) *Mobilisation de ressources nationales.* Le PAM encourage le financement national des programmes menés en rapport avec l'objectif de développement durable (ODD) 2 et dans d'autres domaines, notamment au moyen d'aides directes et d'initiatives telles que le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs. En 2022, il a reçu 89 millions de dollars de contributions en faveur de programmes de ce type. Les contributions nationales destinées au PAM devraient atteindre 138 millions de dollars en 2023 et en 2024 d'après les prévisions (*ibid.*, par. 35).
- b) *Conversion de créances.* Le PAM continuera de promouvoir l'utilisation de mesures d'allègement de la dette, notamment en servant d'intermédiaire lors de la conversion de créances en programmes de développement, afin de réduire la dette extérieure des pays tout en favorisant les investissements consacrés aux activités de développement menées dans ces pays (*ibid.*, par. 37). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la plupart des opérations de conversion de créances concernaient le financement d'interventions d'alimentation scolaire. La France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne disposent d'un programme de conversion de créances dans le cadre de la coopération bilatérale pour le développement, mais ces conversions doivent remplir un certain nombre de critères (seuil des indicateurs d'endettement, considérations politiques, etc.) avant d'être entreprises. Les donateurs multilatéraux n'utilisent pas l'instrument de conversion de créances en programmes de développement.
- c) *Secteur privé.* D'après les prévisions, les recettes issues du secteur privé (entreprises, fondations et particuliers) devraient atteindre 350 millions de dollars aussi bien en 2023 qu'en 2024. Sur ce montant total, on estime que plus de 130 millions de dollars proviendront du programme de mobilisation de fonds auprès des particuliers. Les particuliers sont la catégorie d'acteurs du secteur privé qui verse le plus de fonds souples; d'après les estimations, 30 pour cent à 35 pour cent de leurs contributions ne sont assortis d'aucune restriction (*ibid.*, par. 46 et 47). Le Comité a reçu le tableau ci-dessous qui contient l'évolution récente des dons provenant du secteur privé:

Recettes (en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Contributions du secteur privé	101	161	493	540	168	1 463
Dons de particuliers	16	42	91	104	69	323
Proportion que représentent les dons de particuliers	16%	26%	18%	19%	41%	22%
Montant total des dons en faveur de l'Ukraine	-	-	-	127	7	134
Proportion que représentent les dons en faveur de l'Ukraine	-	-	-	24%	4%	
Dons de particuliers en faveur de l'Ukraine	-	-	-	15	2	17
Proportion que représentent les dons de particuliers en faveur de l'Ukraine	-	-	-	15%	3%	

Note: l'année 2021 comprend un montant de 288 millions de dollars en provenance de la Famine Relief Foundation, qui est a été géré et collecté par l'équipe chargée du secteur privé, puis enregistré comme une contribution publique pour des raisons de visibilité à la demande du donateur.

- d) *Partenariats noués avec d'autres organismes des Nations Unies.* En 2022, le PAM a reçu 260 millions de dollars en provenance de grands fonds de financement commun tels que le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, les fonds de financement commun par pays et d'autres fonds des Nations Unies. Les fonds de financement commun sont des instruments importants pour promouvoir la collaboration et une coordination efficiente entre entités des Nations Unies tout en permettant au PAM de bénéficier d'une plus grande souplesse pour transposer à plus grande échelle les interventions d'assistance humanitaire et d'aide au développement. Le PAM continuera de renforcer sa participation aux grands fonds de financement commun de façon à maintenir des niveaux de financement similaires en 2023 et en 2024 (ibid., par. 43). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les contributions reçues jusqu'ici en 2023 en provenance du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix s'élevaient à 3,8 millions de dollars, et que le PAM négociait pour obtenir des contributions supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Le Comité a également été informé que le PAM espérait recevoir en 2023 et en 2024 un niveau de financement analogue à celui de 2022 en provenance du Fonds central pour les interventions d'urgence.
8. **Le Comité consultatif prend note de la réduction de la prévision de contribution pour 2024 par rapport à 2022 et constate qu'en septembre 2023, les contributions reçues, soit 5,5 milliards de dollars au total, étaient inférieures à l'estimation de recettes révisée, soit 10 milliards de dollars (qui représentait déjà une réduction par rapport à l'estimation initiale de 11 milliards de dollars). Le Comité consultatif note que le recul des recettes concerne tous les groupes de donateurs, et plus particulièrement les pays donateurs membres du CAD-OCDE, les institutions financières internationales et le secteur privé, et invite le PAM à redoubler d'efforts pour retrouver sa base de donateurs et diversifier ses initiatives de mobilisation de fonds.**
9. Dans le rapport, il est indiqué qu'en 2022, le PAM a reçu le montant record de 1,3 milliard de dollars de fonds souples, soit 9,2 pour cent des contributions totales, en provenance de 34 donateurs gouvernementaux et du secteur privé. Le PAM espère qu'en 2023 et en 2024, la proportion des financements souples dans les recettes totales se maintiendra autour de 9 pour cent (ibid., par. 50 et 51). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pour mieux se conformer à la définition des financements souples adoptée dans le pacte relatif au financement de l'action humanitaire (Grand Bargain), le PAM avait ajouté en 2022 la catégorie "contributions à affectation peu contraignante" de façon à désigner les contributions qui sont préaffectées au niveau thématique ou régional. Le Comité a également été informé que l'accroissement du montant total des financements souples était lié, d'une part, à l'augmentation des contributions multilatérales sans affectation particulière versées par les donateurs dans le cadre de financements multilatéraux et pour reconstituer le Compte d'intervention immédiate et, d'autre part, aux ressources classées dans la nouvelle catégorie des contributions à affectation peu contraignante. Jusqu'ici en 2023, les financements souples représentaient environ 10 pour cent des contributions confirmées. Le Comité a reçu le tableau ci-dessous, qui présente une ventilation des financements souples de 2021 à ce jour en 2023, ainsi que leur proportion dans le montant total des contributions confirmées.

	2021 en millions de dollars (% du montant total des contributions)	2022 en millions de dollars (% du montant total des contributions)	À ce jour en 2023 en millions de dollars (% du montant total des contributions)
Financements souples	563 (5,9%)	1 307 (9,2%)	639 (11,6%)
Contributions multilatérales sans affectation particulière	498 (5,2%)	530 (3,7%)	414 (7,5%)
Compte d'intervention immédiate	67 (0,7%)	98 (0,7%)	92 (1,7%)
Contributions à affectation peu contraignante* (régionales/thématiques)	1 (0,01%)	679 (4,8%)	134 (2,4 %)

10. **Tout en prenant note de la création de la catégorie "contributions à affectation peu contraignante" et de l'augmentation connexe des financements souples en 2022, le Comité consultatif note que l'augmentation des financements souples en pourcentage pour 2023 a lieu alors que le montant total de ces financements recule, signe de la nette réduction des contributions préaffectées versées par les donateurs. Le Comité ne doute pas que le PAM s'emploiera à développer la collecte de fonds souples, notamment au moyen de diverses initiatives de mobilisation de fonds, afin d'accroître encore le montant et la proportion des contributions sans affectation particulière, et qu'il rendra compte des résultats dans son prochain plan de gestion.**

Besoins opérationnels

11. En juin 2023, les besoins opérationnels du PAM pour 2024 étaient estimés à 22,7 milliards de dollars. En 2024, le PAM entend venir en aide à 157 millions de personnes dans le cadre de 88 opérations menées dans plus de 120 pays et territoires, ce qui représente une augmentation de 15 pour cent des besoins opérationnels par rapport à ceux indiqués dans le plan de gestion précédent (ibid., par. 60). Dans le rapport, il est en outre indiqué que le plan provisoire pour 2024 a une portée mondiale. Sa valeur totale, soit 11 milliards de dollars, comprend: la prévision globale de contribution pour 2024, qui s'élève à 10 milliards de dollars; l'estimation de l'utilisation des soldes de contributions non dépensées reportées des années précédentes, d'un montant de 500 millions de dollars; et les recettes prévues provenant de la prestation de services à la demande, qui sont également chiffrées à 500 millions de dollars. Il est précisé que le plan d'exécution provisoire pour 2024 vise à prêter assistance à 76 pour cent des bénéficiaires prévus dans les besoins opérationnels, et ce avec 48 pour des ressources projetées. En 2023, le plan d'exécution provisoire du PAM visait à prêter assistance à 93 pour cent des bénéficiaires prévus dans les besoins opérationnels, avec 61 pour des ressources projetées (ibid., par. 64, tableau 3.1). **Le Comité consultatif ne doute pas que des informations actualisées concernant les contributions et les bénéficiaires secourus dans le cadre des opérations du PAM en 2023 seront communiquées au Conseil d'administration lors de l'examen du présent rapport.**

Appui aux programmes et activités d'appui fonctionnel

12. Le rapport présente le budget relatif à l'appui aux programmes et aux activités d'appui fonctionnel du PAM pour 2024, soit 983 millions de dollars, budget qui a été établi à partir des objectifs et de la méthode adoptés lors de l'opération de budgétisation stratégique ascendante et qui tient compte des ressources requises pour soutenir et compléter le plan d'exécution provisoire du PAM, lequel s'élève à 11 milliards de dollars. Ce budget représente une augmentation de 48,1 millions de dollars, soit une progression de 4 pour cent par rapport au niveau de 2023, alors que les budgets des plans stratégiques de pays devraient reculer de 8 pour cent d'après les estimations (ibid., par. 99, tableau 4.1).

Budget global du PAM pour 2024

APPUI AUX PROGRAMMES ET ACTIVITÉS D'APPUI FONCTIONNEL										
	Activités fondamentales				Autres services	Activités directes	Total		PSP	Budget global
	AAP (CAI)	Initiatives internes d'importance primordiale (Compte de péréquation des dépenses AAP)	Fonds d'affectation spéciale, comptes spéciaux et autres	Montant total des activités fondamentales	Fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux	PSP, fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux				
2024	568,0	97,9	145,6	811,4	39,7	131,9	983,0		10 159	11 142
2023*	576,3	58,2	121,0	755,5	52,0	127,4	934,9		11 093	12 028
Augmentation (diminution)	(8,3)	39,7	24,6	55,9	(12,3)	4,5	48,1		(934)	(886)
Variation en pourcentage	(1%)	68%	20%	7%	(24%)	4%	5%		(8%)	(7%)

* Les modifications mineures apportées au budget fondamental de 2023 et au budget des autres services sont dues à un reclassement des ressources dans les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux.

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que toutes les activités comprises dans le budget relatif à l'appui aux programmes et aux activités d'appui fonctionnel de 2024 étaient rattachées à des sources de financement précises et classées dans l'une des trois catégories suivantes: "activités fondamentales", "autres services" ou "activités directes". Les activités fondamentales, qui s'élèvent à 811,4 millions de dollars, soit 82,5 pour cent du montant total du budget global de 2024, augmentent de 55,9 millions de dollars, ou 7 pour cent, par rapport au budget fondamental de 2023. Le Comité a en outre été informé que le budget fondamental de 2024 était conçu selon trois principes de planification financière: réduire la charge administrative et financière qui pèse sur les opérations menées dans les pays; faire concorder le budget AAP avec les recettes issues du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI); et utiliser les réserves et les soldes des fonds de manière judicieuse. L'augmentation par rapport au budget fondamental de 2023 tient à deux facteurs:

- Une augmentation de près de 40 millions de dollars du budget des initiatives internes d'importance primordiale en raison de la mise en place de trois nouvelles initiatives de ce type.

- Une augmentation de 24,5 millions de dollars des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux, l'augmentation la plus forte étant attribuée à un fonds d'affectation spéciale axé sur le renforcement des capacités d'intervention du PAM dans les situations d'urgence du fait de l'amélioration de la préparation et du développement prévu de la prestation de services gérée par l'intermédiaire des comptes spéciaux. Le fonds d'affectation spéciale est financé par des dons directs.

14. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation du budget fondamental malgré une réduction prévue des contributions de 42 pour cent entre 2022 et 2024 et la tendance à la baisse des contributions confirmées pour 2023 (voir par. 8 ci-dessus). Le Comité est d'avis qu'il est nécessaire de préciser comment le budget relatif à l'appui aux programmes et aux activités d'appui fonctionnel de façon générale et le budget fondamental et le budget AAP en particulier seront utilisés pour tenir compte de l'évolution des prévisions de contribution. Le Comité consultatif ne doute pas que des explications complémentaires seront communiquées au Conseil lors de l'examen du présent rapport et seront intégrées dans le prochain plan de gestion.**

Budget administratif et d'appui aux programmes

15. Un budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) de 568 millions de dollars, en baisse de 8,3 millions de dollars, soit 1 pour cent, par rapport à 2023, est proposé au Conseil d'administration pour approbation. Il est indiqué dans le rapport que le budget AAP est un sous-ensemble du budget fondamental, qu'il finance à hauteur de 70 pour cent. Le budget AAP est financé au moyen des sommes recouvrées sur les contributions pour couvrir les coûts d'appui indirects (CAI). La direction propose que le taux de recouvrement des CAI soit maintenu à 6,5 pour cent en 2024, sauf dans certaines conditions préalablement approuvées par le Conseil, dans lesquelles un taux réduit, fixé à 4 pour cent, pourra être appliqué.
16. Il est indiqué dans le rapport qu'au vu des perspectives de financement, le PAM s'est attaché à axer ses activités sur les besoins et les interventions les plus critiques là où des investissements passés pouvaient être mis à profit pour gagner en efficacité (ibid., par. 133). Dans le budget AAP de 2024, il est proposé d'augmenter de 11,8 millions de dollars (24 pour cent) les crédits destinés aux bureaux de pays. Pour les bureaux régionaux, les crédits AAP ne diminueront que de 1 pour cent. Globalement, le budget des différents départements du Siège diminuera de 6 pour cent pour faire face au recul général des crédits AAP et permettre d'augmenter les crédits AAP alloués aux bureaux de pays (ibid., tableau 4.5). Le Comité consultatif a été informé que tous les départements constataient une réduction de leur budget AAP par rapport à 2023. Dans certains cas, ces réductions sont atténuées par des investissements ponctuels dans des initiatives internes d'importance primordiale ou par les prévisions relatives aux fonds d'affectation spéciale ou aux comptes spéciaux. Une augmentation des crédits alloués au titre du budget fondamental est ainsi prévue en faveur du Département de la gestion des opérations (hausse de 23,5 millions de dollars, soit 27 pour cent), du Département de l'élaboration des programmes et des politiques (hausse 15,4 millions de dollars, soit 17 pour cent) et du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (hausse 3,9 millions de dollars, soit 4 pour cent). Le tableau A.II.2 figurant à l'annexe II du Plan de gestion contient des informations sur le budget AAP par niveau administratif et indique le détail des dépenses de personnel et des autres dépenses depuis 2022 (voir aussi l'annexe 1 du présent rapport).

TABLEAU 4.5: BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES PAR NIVEAU ADMINISTRATIF <i>(en millions de dollars)</i>				
Niveau administratif	Allocation budgétaire AAP pour 2024	Allocation budgétaire AAP pour 2023	Différence en valeur (en dollars)	Variation en pourcentage
Bureaux de pays	60,2	48,4	11,8	24
Bureaux régionaux	115,7	116,4	-0,7	-1
Bureaux de la Directrice exécutive et de la Chef de cabinet	56,1	57,2	-1,0	-2
Département de la gestion	95,2	101,3	-6,1	-6
Département de la gestion des opérations	53,6	61,6	-8,0	-13
Département des partenariats et de l'action de sensibilisation	63,8	65,7	-1,9	-3
Département de l'élaboration des programmes et des politiques	52,4	56,9	-4,5	-8
Département de la culture organisationnelle	35,3	36,8	-1,5	-4
Crédits sous gestion centrale	35,6	32,0	3,6	11
Total	568,0	576,3	-8,3	-1

17. Concernant le tableau A.II.2, le Comité consultatif a été informé à sa demande que l'augmentation de la rubrique budgétaire "Autres" en 2024 par rapport aux dépenses effectives de 2022 tenait principalement à des crédits AAP supplémentaires ciblés d'un montant de 10 millions de dollars qu'il était prévu d'allouer aux bureaux de pays pour remédier à des problèmes de financement, lesquels faisaient qu'il était difficile au niveau local de se conformer à l'obligation de rendre des comptes, de respecter les normes relatives aux assurances à donner quant à l'action menée et de mettre en œuvre les politiques. Les types de dépenses couverts par cette allocation ciblée en 2024 varieront en fonction des problèmes rencontrés, mais pourraient comprendre les dépenses associées au suivi des risques, à la détection des lacunes sur le plan du contrôle interne et à l'adoption de mesures pour y remédier. Le tableau fait également apparaître que les allocations destinées aux bureaux de pays sont passées de 9 pour cent du budget AAP total en 2022 à 10,6 pour cent en 2024. Dans le même temps, les crédits alloués aux bureaux régionaux et au Siège sont demeurés stables ou ont légèrement diminué.
18. Le Comité consultatif rappelle que le cadre du budget du PAM a été établi selon la méthode adoptée au cours de l'opération de budgétisation stratégique ascendante que le Directeur exécutif a entreprise en 2020 et qu'une nouvelle méthode budgétaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le Comité rappelle en outre qu'au cours de l'établissement du budget de 2023, le classement des activités a été revu, et qu'un certain nombre d'activités ont changé de catégorie (AC 2234, par. 16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau contenant la répartition des crédits AAP alloués pour la période 2019-2024 (voir l'annexe II). Il note que le budget AAP alloué aux bureaux de pays est passé de 103,4 millions de dollars en 2021 (23,3 pour cent du budget AAP de 2021) à 43 millions de dollars en 2022 (8,7 pour cent du budget AAP) après l'adoption de la nouvelle méthode budgétaire. Le Comité consultatif observe par ailleurs que la modification du classement de certaines activités à la suite de l'application de la méthode adoptée au cours de l'opération de budgétisation stratégique ascendante a eu pour effet d'augmenter la proportion des crédits AAP alloués au Siège (de 54,5 pour cent du budget AAP en 2021 à 62,8 pour cent en 2024).

Le Comité consultatif note que, pour 2024, l'allocation des crédits AAP vise à renforcer l'appui fourni aux bureaux de pays, et qu'il est proposé de porter le montant des crédits AAP destinés à ces derniers à 60,2 millions de dollars, contre 48,4 millions de dollars en 2023. Le Comité note en outre que les propositions actuelles comprennent l'allocation aux bureaux de pays de crédits d'un montant de 85 millions de dollars provenant de la part non affectée du Fonds général (voir par. 28 ci-dessous). Il rappelle la recommandation qu'il avait formulée par le passé dans laquelle il préconisait d'évaluer l'application de la méthode adoptée au cours de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, et ne doute pas que des informations actualisées sur ce sujet seront intégrées dans le prochain rapport du PAM, en particulier sur l'adéquation de la nouvelle méthode au regard de l'appui destiné aux bureaux de pays et sur le nouveau classement des dépenses mis en place dernièrement.

Taux de recouvrement des coûts d'appui indirects

19. Dans le rapport, il est indiqué que le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) est calculé de façon à s'assurer que les dépenses liées aux activités mentionnées dans le budget AAP peuvent être entièrement financées au moyen des recettes provenant des contributions prévues (ibid., par. 172 et tableau 4.8). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pour 2024, la direction proposait de conserver un taux standard de recouvrement des CAI de 6,5 pour cent et d'appliquer, conformément à l'article XIII.4 (e) du Règlement général, un taux réduit, fixé à 4 pour cent: aux contributions fournies par les pays en développement ou les pays en transition, tels que déterminés par le Conseil; aux contributions fournies par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays; et aux contributions fournies par les institutions financières internationales, dans les conditions déterminées par le Conseil. Pour 2024, le taux standard de recouvrement des CAI a été calculé au moyen de la méthode définie en 2006, comme indiqué dans le tableau 4.8, "Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects", figurant dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2006/6-C/1. Le taux de recouvrement des CAI calculé, soit 6,78 pour cent, permettrait de couvrir les dépenses administratives et d'appui aux programmes et de financer les initiatives internes d'importance primordiale nouvelles et existantes en 2024 et 2025 tout en maintenant le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP dans la fourchette cible fixée. Étant donné que le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP à la fin de 2024 sera supérieur au plafond visé, soit l'équivalent de cinq mois de dépenses AAP, il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux de recouvrement des CAI pour accroître ce solde. **Le Comité consultatif ne doute pas que des informations complémentaires seront communiquées au Conseil d'administration sur la façon dont le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP est déterminé pour respecter la fourchette fixée de sorte que le taux de recouvrement des CAI soit inférieur au taux de 6,78 pour cent qui a été calculé. Le Comité ne doute pas en outre que lors de l'examen du présent rapport des informations complémentaires seront communiquées au Conseil d'administration sur les répercussions possibles qu'une réduction des contributions et qu'une augmentation du budget relatif à l'appui aux programmes et aux activités d'appui fonctionnel pourraient avoir sur le taux de recouvrement des CAI.**

Utilisation proposée du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

20. Dans le rapport, il est indiqué qu'il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le virement d'un solde non dépensé de 7 millions de dollars environ provenant de l'allocation de 2022 approuvée sous la forme d'un financement thématique en faveur des programmes de promotion du bien-être, financement qui était spécifiquement destiné aux activités conjointes menées dans le cadre de la riposte des Nations Unies à la COVID-19. Compte tenu de la diminution des risques liés à la pandémie de COVID-19, ces activités ont été achevées plus tôt que prévu. La direction propose d'utiliser les fonds non dépensés pour financer de nouveaux projets de promotion du bien-être ainsi que les suites à donner aux recommandations issues de l'enquête mondiale sur la santé réalisée en 2022 grâce à ce fonds (ibid., par. 181 à 183).

Reconstitution du Compte d'intervention immédiate

21. Dans le rapport, il est indiqué que la direction du PAM invite le Conseil à approuver un virement de 50 millions de dollars pour reconstituer le Compte d'intervention immédiate. Cette demande est conforme à celle formulée dans le plan de gestion précédent. Le virement augmentera les fonds disponibles au premier trimestre de 2024 tandis que le PAM continue de s'employer à inciter les donateurs à participer à la reconstitution du Compte d'intervention immédiate (ibid., par. 184 à 186).

Plafonds du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 2022, avait approuvé la fixation par le PAM des plafonds du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres à 10 pour cent de la prévision globale de contribution en cours. Dans le cas du dispositif de prêts internes en faveur des projets, il est stipulé que le plafond ne doit pas dépasser le ratio de levier de la réserve opérationnelle, soit 10:1. Actuellement, la réserve opérationnelle destinée au dispositif s'élève au total à 130 millions de dollars, ce qui signifie que le plafond ne peut pas dépasser 10 pour cent de la prévision globale et ne doit donc pas être supérieur à 1,3 milliard de dollars. La perte et la dégradation des produits alimentaires à distribuer au titre au Mécanisme de gestion globale des vivres sont entièrement couvertes par l'auto-assurance, à laquelle s'ajoute une réserve opérationnelle d'un montant de 6 millions de dollars qui est mise de côté pour servir de filet de sécurité supplémentaire. En cas de diminution de la prévision globale de contribution, les plafonds diminueraient dans les mêmes proportions, et la direction prendrait des mesures pour ajuster les soldes du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Mécanisme de gestion globale des vivres en fonction des plafonds abaissés. Dans le cas du dispositif de prêts internes en faveur des projets, cela consisterait à limiter le nombre de nouvelles avances et à accélérer les remboursements chaque fois que possible. Pour le Mécanisme de gestion globale des vivres, il s'agirait de réduire la reconstitution des stocks et d'accélérer les ventes aux bureaux de pays chaque fois que possible. **Le Comité consultatif ne doute pas que le Conseil d'administration recevra, dans le rapport consacré au sujet, des informations détaillées sur l'application du nouveau plafond en pourcentage, y compris en cas d'adoption d'un montant inférieur, ainsi que sur la destination de tout excédent éventuel de la réserve du dispositif de prêts internes en faveur des projets.**

Utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP pour les priorités institutionnelles

23. Les six initiatives internes d'importance primordiale proposées pour 2024 et 2025 représentent un investissement supplémentaire de 88,4 millions de dollars, dont 22 millions de dollars proviennent de fonds non dépensés reportés de 2023. Les montants correspondants présentés pour approbation sont les suivants: i) Investissement dans le personnel du PAM (27,0 millions de dollars) – initiative qui en est à sa troisième année et qui porte sur la gestion des talents et la planification des effectifs, la culture organisationnelle et les règles de conduite sur le lieu de travail; ii) Suivi, gestion des identités et traçabilité (23,7 millions de dollars) – nouvelle initiative dont l'objectif est de s'attaquer aux questions relatives à la gestion de l'organisation, à la gestion des identités et au suivi; iii) Préparation à l'avenir dans un contexte de financement en évolution (7,9 millions de dollars) – nouvelle initiative qui a pour but d'améliorer la mobilisation de ressources et de nouer des partenariats, notamment avec le secteur privé; iv) Optimisation des processus institutionnels (21,0 millions de dollars) – nouvelle initiative visant à maximiser l'efficacité, à optimiser les procédures suivies pour rendre compte de l'action menée et à donner la priorité à l'innovation; v) Feuille de route du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relative à l'efficacité (5,8 millions de dollars) – initiative consacrée à la conduite de partenariats efficaces et à la réalisation de gains d'efficacité; vi) Optimisation et simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays (COSMOS) (3,0 millions de dollars) – initiative axée sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'appui que le Siège mondial fournit aux bureaux de pays (*ibid.*, par. 187 à 211, Annexe III – Notes conceptuelles). Les informations sont présentées dans le tableau 4.11 (voir ci-dessous).

Nom de l'initiative	2024	2025	Budget pluriannuel total	À déduire: report de 2023	Financement total demandé
Personnel – Investissement dans le personnel du PAM	32,4	-	32,4	5,4	27,0
Suivi (<i>nouvelle initiative</i>) – Suivi, gestion des identités et traçabilité	20,8	2,9	23,7	-	23,7
Partenariats (<i>nouvelle initiative</i>) – Préparation à l'avenir dans un contexte de financement en évolution	6,9	1,0	7,9	-	7,9
Efficacité	37,8	8,6	46,4	16,6	29,8
<i>Nouvelle initiative</i> – Optimisation des processus institutionnels	12,4	8,6	21,0	-	21,0
Feuille de route du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relative à l'efficacité	5,8	-	5,8	-	5,8
COSMOS	3,0	-	3,0	-	3,0
Mise en œuvre du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels	12,8	-	12,8	12,8	-
Fonds pour les indemnités de départ	3,8	-	3,8	3,8	-
Total	97,9	12,5	110,4	22,0	88,4

Abréviation: COSMOS = Optimisation et simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau sur le budget approuvé et les dépenses concernant les quatre initiatives internes d'importance primordiale existantes:

Rapport sur les initiatives internes d'importance primordiale au 4 octobre 2023 (en millions de dollars)												
Nom de l'initiative	Budget approuvé	Calendrier	Dépenses de personnel*	Consultants	Voyages officiels	Formation, réunions et ateliers	Loyers, charges collectives et fournitures	Communications, services et équipements des TIC	Services fournis par d' autres organismes des Nations Unies et contributions à des organes de l' ONU	Services de conseil commerciaux	Autre	Total
COSMOS	3,2	2023	1,1	0,6	0,1		0,0	0,0			0,0	1,9
Politique en matière de personnel	52,3	2022-2023	18,9	7,6	3,6	4,0	1,1	0,6	0,1	3,7	1,5	41,1
Mise en œuvre du Plan stratégique et du Cadre de résultats institutionnels	29,0	2022-2023	0,7	2,7	0,5	0,1	0,0	3,7		3,2	0,5	11,4
Indemnité de fin de contrat de travail	10,0	2022-2023	1,2								0,0	1,2
Feuille de route du Groupe des Nations Unies pour le développement durable relative à l'efficacité	6,6	2023	0,9	1,7	0,5	0,1	0,0	0,0	0,1	0,7	0,5	4,4

Note: les dépenses comprennent les pré-engagements, les engagements et les dépenses effectives.

* Comprend les dépenses liées au personnel recruté pour une durée déterminée, au personnel recruté pour une courte durée, au personnel recruté localement et aux agents temporaires, ainsi que les dépenses liées au paiement des heures supplémentaires.

25. **Le Comité consultatif note qu'en dépit de la sous-utilisation, ces dernières années, des ressources allouées aux initiatives internes d'importance primordiale et de la réduction attendue des contributions versées au PAM d'après les estimations, les rubriques relatives à la gestion des programmes et aux coûts d'appui présentent une nette augmentation des ressources destinées à ces initiatives. Le Comité est d'avis que le PAM devrait améliorer la précision des hypothèses utilisées pour planifier les initiatives internes d'importance primordiale, et tout en prenant note des données fournies à l'annexe III, il ne doute pas que les versions futures comprendront des informations complémentaires sur les résultats, notamment des explications supplémentaires concernant la sous-utilisation des ressources. Le Comité compte que des informations actualisées sur les résultats obtenus relatives aux initiatives internes d'importance primordiale seront communiquées au Conseil lors de l'examen du présent rapport.**

Part non affectée du Fonds général; virement vers la réserve opérationnelle

26. Le Conseil d'administration est invité à approuver le virement de 100,4 millions de dollars prélevé sur la part non affectée du Fonds général pour appuyer les bureaux de pays, comme suit:
- a) 15,4 millions de dollars pour rembourser rapidement un prêt accordé au titre du Mécanisme de budgétisation des investissements en vue de mettre en place la plateforme de gestion du capital humain, qui vise à améliorer la gestion du personnel, les services liés aux ressources humaines et la prise de décisions relatives à la gestion du personnel fondées sur des données.
 - b) 85 millions de dollars pour financer un filet de sécurité destiné à atténuer les répercussions de la réduction des recettes provenant des contributions sur les bureaux de pays qui voient leur dotation en ressources diminuer et sont amenés à réduire l'ampleur de leurs opérations (ibid., par. 218 à 225).
27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la part non affectée du Fonds général avait été utilisée dernièrement pour fournir des ressources indirectement aux bureaux de pays, dans le cadre, par exemple, des crédits alloués l'année dernière afin de consolider le Compte d'intervention immédiate (CII) (100 millions de dollars), de financer le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (55 millions de dollars) ou encore de reconstituer le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs (30 millions de dollars) (voir le document intitulé "Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024" publié sous la code WFP/EB.A/2022/6-D/1). La direction du PAM estime que cette recommandation permettrait, d'une part, de maintenir des normes élevées en matière d'assistance, d'observer des règles établies de longue date et de respecter les normes en vigueur sur les assurances à donner quant à l'action menée, et, d'autre part, de cibler les bonnes personnes tout en prenant en considération la baisse du niveau des ressources. Concernant les critères que le PAM doit appliquer pour allouer aux bureaux de pays les ressources demandées, le Comité consultatif a été informé que des outils de suivi opérationnel et financier seraient utilisés pour sélectionner les pays qui ont le plus besoin de soutien, en tenant compte de divers facteurs: complexité de l'environnement opérationnel, y compris les risques relatifs à l'instabilité, à la migration et à la sécurité du personnel; risques quant à l'intégrité des opérations en cas de réduction radicale et rapide de l'assistance; et avantages potentiels qu'apporterait une injection de ressources. Le Comité a aussi été informé que l'utilisation de l'allocation dans certains bureaux de pays serait déterminée en fonction de la situation opérationnelle et financière de ces derniers. Tous les crédits alloués aux bureaux de pays seront soumis à l'approbation de la Directrice exécutive, et passeront par les structures existantes de gouvernance budgétaire le cas échéant. Dans le rapport, il est indiqué que la part non affectée du Fonds général pourrait notamment être utilisée pour couvrir les dépenses suivantes:
- dépenses relatives aux partenaires coopérants pour assurer la transition ou faire la liaison en cas de baisse du niveau de mise en œuvre;
 - dépenses liées aux opérations de redéfinition du ciblage, y compris la communication des résultats, l'élaboration d'un plan d'exécution révisé et la sensibilisation des bénéficiaires, des communautés, des partenaires et d'autres parties prenantes;
 - dépenses à effectuer pour faire en sorte que les mécanismes communautaires de remontée de l'information permettent de recevoir et de gérer les observations communiquées en retour par les personnes touchées par la réduction de l'assistance;
 - investissements spécifiques ayant déjà permis de faire des économies par le passé ou susceptibles de grandement contribuer à l'obtention d'un soutien supplémentaire;

- dépenses associées à la réduction de la présence du PAM en raison, par exemple, de la fermeture d'entrepôts ou de bureaux et du paiement des indemnités de départ aux employés;
 - frais fixes à supporter pour atténuer temporairement les tensions financières pendant la mise en œuvre des plans de réduction de l'assistance ou jusqu'à la réception de nouveaux financements, en particulier dans le cadre des opérations instables lorsque l'aptitude du PAM à renforcer son action peut être compromise.
28. **Le Comité consultatif note que la proposition marquerait le premier cas d'utilisation directe de la part non affectée du Fonds général au profit des bureaux de pays. Il recommande au Conseil d'administration de réfléchir à la façon dont il pourrait donner des orientations et définir précisément les procédures d'allocation et les critères relatifs à l'utilisation proposée de la part non affectée du Fonds général au profit des bureaux de pays, dans le respect des règles adoptées régissant l'emploi du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie et du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs.**

Questions relatives au personnel; gestion du personnel

29. Conformément à la politique du PAM en matière de personnel et à l'initiative de planification stratégique des effectifs, le PAM continuera d'améliorer les conditions contractuelles de ses employés, en particulier de ceux qui assurent des fonctions essentielles depuis plusieurs années mais ont encore un contrat de courte durée. En 2024, le rythme des conversions ralentira considérablement par rapport à 2022 et 2023, années au cours desquelles d'importants financements ont été alloués pour accélérer le processus. Malgré les contraintes de financement prévues en 2024, la proportion de membres du personnel engagés pour une durée déterminée augmentera de trois points de pourcentage par rapport à la proportion de membres du personnel engagés pour une courte durée. Par rapport au budget AAP de 2021, année précédant la mise en place du cadre de gestion des effectifs, le nombre de postes de durée déterminée financés sur le budget AAP a progressé de 30 pour cent (ibid., par. 166). **Le Comité consultatif prend note des efforts constants que le PAM a déployés pour convertir les contrats de services en engagements de durée déterminée. Il ne doute pas que des informations sur les progrès réalisés dans le domaine prioritaire de la gestion du personnel en cas de réduction des contributions seront communiquées au Conseil d'administration lors de l'examen du présent rapport et du rapport suivant.**

Représentation géographique

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les tableaux ci-dessous qui décrivent la répartition par sexe et par région géographique du personnel actuellement en poste recruté sur le plan international, ainsi que la proportion des membres du personnel originaires de pays en développement et de pays développés.

Administrateurs recrutés sur le plan international par sexe et région géographique

Veillez noter que le contenu de ce rapport est confidentiel. Veuillez ne pas le communiquer à des tiers sans le consentement écrit de la Sous-Division de l'appui aux systèmes informatiques et de l'établissement des rapports sur les ressources humaines.

- 1) À l'exclusion du personnel de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et du personnel en congé sans traitement, prêté ou détaché auprès d'autres organismes des Nations Unies.
- 2) Comprend les administrateurs recrutés sur le plan international pour une durée déterminée, les titulaires d'un engagement de durée indéfinie et les titulaires d'un contrat de caractère continu.
- 3) Région de nationalité établie conformément à la liste figurant sur la page suivante: www.un.org/dgacm/fr/content/regional-groups.

RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS RECRUTÉS SUR LE PLAN INTERNATIONAL, PAR RÉGION DE NATIONALITÉ, SEXE ET CLASSE OCTROYÉE À TITRE PERSONNEL

RÉGION DE NATIONALITÉ	SEXE	CLASSE									
		P-1	P-2	P-3	P-4	P-5	D-1	D-2	Sous-Secrétaire général	Secrétaire général adjoint	Total
Groupe des pays d'Afrique	F	0	32	106	82	46	14	3	0	0	283
	H	0	36	201	160	56	13	10	0	0	476
	Total	0	68	307	242	102	27	13	0	0	759
Groupes des pays d'Asie et du Pacifique	F	0	18	75	50	22	6	2	0	0	173
	H	1	28	92	74	26	11	3	0	0	235
	Total	1	46	467	124	48	17	5	0	0	408
Groupe des pays d'Europe orientale	F	0	5	18	19	7	6	0	0	0	55
	H	0	3	13	17	9	3	0	0	0	45
	Total	0	8	31	36	16	9	0	0	0	100
Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	F	0	12	31	19	7	4	0	0	0	73
	H	1	5	14	21	10	1	1	0	0	53
	Total	1	17	45	40	17	5	1	0	0	126
Groupe des pays d'Europe occidentale et autres pays	F	6	45	184	207	93	32	12	2	1	582
	H	0	18	135	170	119	48	23	1	0	514
	Total	6	63	319	377	212	80	35	3	1	1 096
Total		8	202	869	819	395	138	54	3	1	2 489

Origine des administrateurs recrutés sur le plan international (pays développés ou pays en développement)

ORIGINE DES ADMINISTRATEURS RECRUTÉS SUR LE PLAN INTERNATIONAL					
(pays développés ou pays en développement)					
Année	Nombre d'administrateurs originaires de pays développés	Pourcentage d'administrateurs originaires de pays développés	Nombre d'administrateurs originaires de pays en développement	Pourcentage d'administrateurs originaires de pays en développement	Total
2019	906	56%	721	44%	1 627
2020	956	55%	772	45%	1 728
2021	1 013	54%	869	46%	1 882
2022	1 115	53%	986	47%	2 101
2023	1 228	50%	1 206	50%	2 434

31. **Le Comité consultatif prend note du déséquilibre de la représentation géographique parmi les administrateurs recrutés sur le plan international, et ne doute pas que le prochain Plan de gestion comprendra des informations actualisées sur les initiatives visant à améliorer la représentation géographique à tous les niveaux, et notamment une répartition plus détaillée du personnel du PAM par nationalité.**
32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le PAM avait élaboré un plan d'action contre le racisme, et que même si ce plan était encore en cours d'examen par la haute direction, des mesures avaient déjà été prises. Le plan comprend des mesures recommandées pour instaurer un environnement plus équitable et plus inclusif en s'attaquant et en mettant fin au racisme et à la discrimination. Il appelle une démarche sur plusieurs fronts, qui comprend des cours d'éducation et de formation, des recommandations de modifications à apporter aux politiques et aux pratiques en vigueur, des initiatives en faveur de la diversité pour renforcer la présence des groupes sous-représentés et une évaluation en continu de façon à vérifier et à mesurer les progrès accomplis. **Le Comité consultatif ne doute pas que des informations actualisées sur la politique du PAM en matière de lutte contre le racisme seront intégrées dans les prochains rapports.**

Additif au Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (WFP/EB.2/2023/5-A/1/Add.1)

Modifications apportées à la structure organisationnelle du PAM

33. Dans le rapport soumis au Conseil d'administration pour approbation, il est indiqué qu'à l'issue de l'examen de l'organisation mené par la Directrice exécutive, une structure organisationnelle révisée a été proposée pour améliorer la souplesse d'adaptation et les délais d'intervention. D'après le PAM, la nouvelle structure réunit plusieurs fonctions (opérations, partenariats, gestion de l'environnement de travail) ainsi que des équipes de terrain et des équipes régionales sous l'autorité du Directeur de l'Administration générale et Directeur exécutif adjoint. Dans le même temps, le Directeur financier ne fait plus partie des fonctions d'exécution et rend compte directement à la Directrice exécutive (EB.2/2023/5-A/1/Add.1, par. 1 à 4). Dans le rapport, il est par ailleurs indiqué que les conséquences budgétaires demeureront dans la limite du budget AAP proposé pour 2024, et qu'une deuxième phase de l'examen devrait avoir lieu (EB.2/2023/5-A/1/Add.1, par. 5 et 6).
34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que conformément à l'article VII.5 du Règlement général, la Directrice exécutive "est chargé[e] d'organiser le Secrétariat et de recruter son personnel". En vertu de l'article VI.2(b) du Règlement général, le Conseil d'administration est "responsable de la direction et de la supervision intergouvernementales de la gestion du PAM". S'agissant des autorisations budgétaires, l'article XIV.6(a) du Règlement général prévoit en outre que c'est au Conseil d'administration qu'il revient d'approuver le budget annuel du PAM. C'est en vertu de cette disposition que le Conseil approuve les lignes de crédit figurant dans le plan de gestion. Le Conseil d'administration a délégué certains pouvoirs budgétaires à la Directrice exécutive par l'intermédiaire du Règlement financier, notamment le pouvoir de faire des virements à l'intérieur de chacune des grandes lignes de crédit et d'effectuer des virements entre lignes de crédit jusqu'à concurrence des montants qu'il peut avoir spécifiquement fixés (article 9.7 du Règlement financier).

35. Le Comité consultatif a en outre été informé que les préparatifs du Plan de gestion pour 2024-2026 (WFP/EB.2/2023/5-A/1) avaient commencé en avril avec l'établissement du budget et s'étaient poursuivis en mai avec la rédaction du contenu, la version définitive du document ayant été élaborée en septembre. Tout au long de ce processus, le Conseil d'administration du PAM a été informé à plusieurs reprises que la structure de la haute direction serait révisée. En septembre 2023, le PAM a entrepris un examen interne de sa structure organisationnelle au niveau du Siège afin de comprendre comment évoluer en tant qu'organisation et gérer les défis à venir. Cet examen s'est appuyé sur une étude sur documents réalisée par le PAM, une analyse comparative d'entités des Nations Unies de taille et au périmètre d'action similaires effectuée par un prestataire extérieur et une consultation menée en interne à laquelle ont participé l'ensemble des directeurs de pays, des directeurs régionaux et des directeurs de division du Siège, du PAM. Après examen de la structure organisationnelle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation internationale pour les migrations, le Comité consultatif observe deux façons d'envisager le poste de Directeur adjoint: soit ce poste est intégré au sein du Bureau de la direction exécutive, auquel un grand nombre de départements et d'entités rendent compte directement; soit la personne qui l'occupe est chargée des opérations ou de la gestion (deux personnes différentes dans l'un des cas examinés). Le Comité note également que le poste de Directeur financier est généralement intégré avec les fonctions de gestion.
36. **Le Comité consultatif estime que des précisions et des explications complémentaires sur les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure organisationnelle du PAM devraient être communiquées au Conseil d'administration lors de l'examen du présent rapport, notamment sur la mesure dans laquelle la structure proposée correspond à la structure d'autres entités des Nations Unies similaires, sur l'étendue des responsabilités du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'administration générale et sur l'affectation du Directeur financier. Le Comité ne doute pas en outre que des informations complémentaires seront présentées de façon claire au Conseil d'administration pour examen concernant, d'une part, les répercussions des propositions de restructuration sur le Plan de gestion et le budget envisagé et, d'autre part, la manière dont les informations présentées relatives aux budgets envisagés par département devraient être prises en compte à la lumière de la nouvelle structure.**

Autres questions

Modalité de financement mixte convenue avec le Fonds d'équipement des Nations Unies

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mécanisme innovant intitulé "WFP BRIDGE", que le PAM avait mis en place le 1^{er} juillet 2022 en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), visait à attirer de nouveaux investissements pour contribuer à la réalisation de l'ODD 2 (élimination de la faim). Ce mécanisme d'incitation au financement utilise des dons pour investir dans des entreprises à fort impact (sociétés et organisations non gouvernementales) par l'intermédiaire de prêts concessionnels et de garanties. Le PAM a fourni le financement initial (500 000 dollars) à partir de fonds collectés précédemment qui étaient consacrés à des activités de financement innovantes. En collaboration avec le FENU, il participe activement à des initiatives de mobilisation de fonds afin de reconstituer et d'augmenter régulièrement les ressources disponibles. Les propositions de financement sont élaborées par un "chargé de la mise en œuvre" du FENU ou du PAM en fonction de leurs compétences sectorielles ou géographiques. Le FENU, en sa qualité de gestionnaire du mécanisme, examine ensuite les propositions, réalise des évaluations indépendantes des risques et prend les décisions d'investissement, puis conclut les accords de prêt et de garantie avec les bénéficiaires des investissements.

38. Le Comité a été informé en outre qu'en 2022, le PAM avait enregistré des recettes annuelles record s'élevant à 540 millions de dollars en provenance du secteur privé. Collectivement, les donateurs privés ont été le quatrième plus grand donateur du PAM en 2022. L'initiative interne d'importance primordiale nouvellement proposée intitulée "Préparation à l'avenir dans un contexte de financement en évolution" sera axée sur la recherche de nouvelles possibilités de partenariat et de mobilisation de ressources en collaboration avec le secteur privé, y compris dans le cadre de financements mixtes. **Le Comité consultatif prend note des efforts que le PAM déploie pour trouver des solutions de financement innovantes, et ne doute pas que des informations complémentaires sur les processus suivis en matière de gestion des risques et de contrôle préalable des partenaires du secteur privé seront intégrées dans les rapports futurs.**

III. Allocation-logement de la Directrice exécutive (WFP/EB.2/2023/5-B/1)

39. Dans le rapport (EB.2/2023/5-B/1) soumis au Conseil d'administration du PAM pour approbation, il est indiqué que l'allocation-logement de la Directrice exécutive devrait être fixée à 160 000 euros par an, y compris les frais annexes et les services collectifs, avec effet au 1^{er} avril 2023. Le document présente des informations générales (ibid., para. 1 et 2), la méthode utilisée pour examiner l'allocation (ibid., par. 3 à 8), les pratiques actuelles et passées adoptées à la FAO et au FIDA (ibid., par. 9 et 10) ainsi que la préférence exprimée par la Directrice exécutive (ibid., par. 11). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé de la décision de la Directrice exécutive de maintenir l'allocation-logement proposée à 160 000 euros par an même si le Secrétariat du PAM jugeait approprié d'augmenter cette allocation légèrement pour la porter à 180 000 euros. Le Comité consultatif a en outre été informé que le montant de 180 000 euros correspondait au plafond de l'allocation-logement fixé pour le Président du FIDA (tel qu'approuvé en vertu de la Résolution 216/XLIV du Conseil des gouverneurs du FIDA datée du 18 février 2021) et que cette même somme était accordée au Directeur général de la FAO jusqu'au 31 juillet 2023. En août 2023, la Conférence de la FAO a décidé, par sa résolution 1/2023, qu'en lieu et place d'une allocation-logement, l'organisation louerait directement un logement qui serait mis à la disposition du Directeur général de la FAO pour qu'il en fasse sa résidence officielle et qu'elle en paierait les frais connexes. Le Comité a également été informé que la Commission de la fonction publique internationale à New York avait recommandé au PAM d'utiliser des indices propres au pays qui permettent de déterminer plus précisément l'allocation-logement appropriée à accorder à la Directrice exécutive. En l'espèce, ce sont l'indice des prix à la consommation harmonisé calculé par Eurostat et l'indice des prix à la consommation fourni par Istat qui ont été utilisés pour déterminer le montant de l'allocation-logement de la Directrice exécutive. L'analyse menée pour évaluer ce montant s'était appuyée sur l'examen réalisé par un cabinet de conseil à la demande du PAM. **Tout en prenant note de la proposition de la Directrice exécutive préconisant de maintenir l'allocation-logement au même niveau que les années précédentes, le Comité consultatif ne doute pas qu'en cas de diminution des contributions, des explications complémentaires seront communiquées au Conseil au sujet du niveau proposé. Le Comité consultatif note par ailleurs que les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ne procèdent pas de façon harmonisée pour déterminer l'allocation-logement de leur plus haut fonctionnaire, et ne doute pas que les enseignements tirés le cas échéant à la suite de la décision prise récemment par la FAO sur ce point seront communiqués au Conseil d'administration.**

ANNEXE I

TABLEAU A.II.2: BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES PAR NIVEAU ADMINISTRATIF, DÉPENSES DE PERSONNEL ET AUTRES DÉPENSES (en milliers de dollars)													
	Année	Dépenses de personnel*	Consultants	Voyages officiels	Formation, réunions et ateliers	Loyer, charges collectives et fournitures	Communications, services et équipements des TIC	Primes d'assurance et frais juridiques	Frais de représentation	Services fournis par d'autres organismes des Nations Unies et contributions à des organes de l'ONU	Services de conseil commerciaux	Autres	Total
Bureaux de pays	2022	33 505	1 074	1 674	393	3 648	2 018	618	19	829	225	1 960	45 962
	2023	33 817	0	0	0	0	531	0	0	0	0	14 054	48 401
	2024	35 946	0	1 500	410	8 533	1 477	600	20	900	0	10 850	60 236
Bureaux régionaux	2022	62 726	11 855	7 290	2 845	5 873	4 615	143	7	1 361	5 685	2 110	104 509
	2023	87 591	12 127	4 912	1 616	2 395	2 757	176	49	421	607	3 787	116 437
	2024	90 598	10 858	4 676	1 579	2 281	2 955	150	81	683	603	1 250	115 714
Siège	2022	198 749	48 651	11 250	2 722	10 199	18 472	1 122	91	3 810	28 507	9 361	332 936
	2023	276 999	42 875	11 811	4 916	9 826	10 193	46	191	483	9 847	12 266	379 453
	2024	272 479	41 914	7 703	2 023	6 732	11 949	47	195	633	6 643	6 087	356 406
Directrice exécutive et Chef de cabinet	2022	28 836	5 083	2 209	455	530	1 926	890	3	2 575	4 314	509	47 330
	2023	43 060	1 888	2 851	754	270	2 135	28	83	21	5 244	818	57 151
	2024	43 646	2 012	2 111	694	187	1 836	30	44	325	5 006	244	56 135
Département de la gestion	2022	49 548	13 111	1 641	557	5 869	9 083	50	79	61	5 756	2 574	88 330
	2023	72 399	13 027	1 774	719	7 010	3 035	0	5	36	870	2 393	101 269
	2024	68 853	13 184	1 241	479	3 680	6 149	0	5	16	519	1 105	95 231
Département de la gestion des opérations	2022	33 161	7 402	2 440	285	609	2 175	0	0	329	1 135	2 249	49 785
	2023	45 528	7 046	2 073	1 032	59	1 206	0	11	226	614	3 823	61 617
	2024	44 794	5 047	750	176	52	799	0	10	179	0	1 784	53 591

ANNEXE I (suite)

TABLEAU A.II.2: BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES PAR NIVEAU ADMINISTRATIF, DÉPENSES DE PERSONNEL ET AUTRES DÉPENSES (en milliers de dollars)													
	Année	Dépenses de personnel*	Consultants	Voyages officiels	Formation, réunions et ateliers	Loyer, charges collectives et fournitures	Communications, services et équipements des TIC	Primes d'assurance et frais juridiques	Frais de représentation	Services fournis par d'autres organismes des Nations Unies et contributions à des organes de l'ONU	Services de conseil commerciaux	Autres	Total
Département des partenariats et de l'action de sensibilisation	2022	37 885	9 315	2 490	629	2 708	2 541	13	9	330	1 409	2 976	60 305
	2023	49 285	8 835	1 980	278	2 169	1 973	17	24	56	0	1 060	65 678
	2024	46 734	9 708	1 636	156	2 630	1 597	18	44	45	158	1 028	63 753
Département de l'élaboration des programmes et des politiques	2022	29 876	9 981	2 138	503	327	1 634	0	0	367	9 966	1 005	55 798
	2023	38 703	7 764	2 077	2 070	274	1 089	0	44	129	2 120	2 677	56 946
	2024	38 846	8 307	1 388	383	154	913	0	70	57	949	1 344	52 409
Département de la culture organisationnelle	2022	19 444	3 760	331	293	156	1 113	169	0	147	5 926	47	31 386
	2023	28 023	4 316	1 056	63	44	755	0	24	16	1 000	1 494	36 791
	2024	29 606	3 656	577	136	29	655	0	22	11	11	583	35 286
Crédits sous gestion centrale	2022	1 821	354	207	16	446	299	2 224	0	19 647	526	4 082	29 623
	2023	2 882	0	0	600	0	0	2 696	0	22 683	0	3 124	31 986
	2024	2 499	581	791	665	155	425	4 474	1	24 748	1 237	50	35 625
Total	2022	296 801	61 934	20 422	5 976	20 166	25 405	4 106	117	25 647	34 943	17 512	513 029
	2023	401 288	55 002	16 722	7 132	12 221	13 482	2 918	239	23 587	10 454	33 230	576 277
	2024	401 521	53 353	14 670	4 677	17 700	16 806	5 271	297	26 964	8 482	18 238	567 979

* Comprend le total des dépenses relatives au personnel recruté pour une durée déterminée, pour une courte durée ou localement, aux agents temporaires et aux heures supplémentaires.

ANNEXE II

<i>AFFECTATION DU BUDGET AAP, 2019-2024 (en millions de dollars)</i>						
	<i>Total pour 2024</i>	<i>Total pour 2023</i>	<i>Total pour 2022</i>	<i>Total pour 2021</i>	<i>Total pour 2020</i>	<i>Total pour 2019</i>
<i>Bureaux de pays</i>	60,2	48,4	43	103,4	98,1	82,6
<i>Bureaux régionaux</i>	115,7	116,4	105,3	81,8	80,6	72,3
<i>Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique</i>	18,9	18,6	15,9	13,7	13,9	13,2
<i>Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale</i>	19,2	18,4	16,5	14,9	14,9	13,5
<i>Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest</i>	22,8	23,7	22	16,4	15,8	12,1
<i>Bureau régional pour l'Afrique australe</i>	16,2	16,2	14,8	12	11,9	11,3
<i>Bureau régional pour l'Afrique de l'Est</i>	20,5	21,2	19,5	14,4	13,9	13
<i>Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	18,2	18,2	16,6	10,5	10,3	9,2
<i>Siège</i>	356,5	379,5	319,1	241,7	228,1	214
<i>Département de la gestion des opérations</i>	11,2	9,6	9,1	7,7	7	7
<i>Divisions relevant de la Direction exécutive</i>	56,1	49,6	45	37,5	33,9	30,2
<i>Département de la chaîne d'approvisionnement, des services d'urgence et de la sécurité</i>	53,1	63,6	47,4	38,5	34,1	30,4
<i>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation</i>	63,8	65,7	58,7	44	44,3	44,1
<i>Département de l'élaboration des programmes et des politiques</i>	52,4	64,1	52,2	36,6	32,1	27,3
<i>Département de la gestion</i>	84,5	90	76,9	57,2	57,3	56
<i>Département de la culture organisationnelle</i>	35,3	36,8	29,9	20,2	19,4	19
<i>Crédits sous gestion centrale</i>	35,6	32	28,7	16,5	16,7	16,2
<i>Total général</i>	568	576,3	496,1	443,5	423,6	385,1